

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEAUVAIS - 6001 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 10/09/2024 - 3237 - 2009 B 00087 - 510 589 963 - A.D.T.SERVICES

S.A.R.L. ADT SERVICES

SARL au capital de 3.200 euros

16 rue de Monceaux

60650 HODENC EN BRAY

510.589.963 R.C.S. BEAUVAIS

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

DU 23 AOUT 2024

L'an deux mil vingt quatre
Le vingt-trois août
A 19 heures,

Monsieur Frédéric DUBOIS, propriétaire des 32 parts sociales composant le capital social de la société ADT SERVICES, associé unique et gérant de ladite société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A:

- La reconstitution des capitaux propres à hauteur de la moitié au moins du capital social
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

L'associé unique constate, qu'en raison de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 42.892,26 euros au poste de Report à Nouveau approuvée en date du 26 juin 2024, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIEME DECISION – POUVOIR POUR LES FORMALITES

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique gérant

